

SPECIMEN : Merci de ne pas utiliser ce questionnaire. Pour demander un questionnaire, contactez :

dares.dt-salaires@travail.gouv.fr

Ce questionnaire concerne

Merci d'éventuellement compléter ou corriger **ci-après** l'identification de votre établissement (raison sociale, adresse) ou celle de votre correspondant (nom, adresse, téléphone, courriel) ou de nous signaler toute restructuration.

**ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE (ACEMO)
ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LE**

Merci de nous renvoyer ce questionnaire (rempli en noir)
au moyen de l'enveloppe T jointe, **avant le**

I - EFFECTIFS DE SALARIÉS DANS VOTRE

1 - Effectif total de salariés ayant un contrat de travail avec l' au 31/12/2020

Y compris apprentis et emplois aidés, **hors** intérimaires, extras et stagiaires, **hors** contrats de soutien et d'aide par le travail.

Les effectifs incluent les salariés en chômage partiel.

Indiquez le nombre de salariés en personnes physiques (pas d'équivalent temps plein).

II - QUOTITÉ DE TRAVAIL

Répartissez l'effectif total de salariés de votre

1 - Indiquez l'effectif de salariés à **temps partiel** au 31/12/2020

2 - Indiquez l'effectif de salariés à **temps complet** (y compris au forfait en jours) au 31/12/2020 ..

L'enquête trimestrielle Acemo permet notamment à la Statistique publique de mesurer l'évolution des salaires de base, des emplois vacants et des heures supplémentaires.

Ses résultats sont disponibles sur le site <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/>
Merci par avance de votre participation.

Vu l'**avis favorable** du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° **2021T030TV** de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année **2021** - Arrêté en date du 21/10/2020.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares.

SPECIMEN - Ne pas utiliser

III - CONVENTION COLLECTIVE DE BRANCHE, CONVENTION D'ENTREPRISE OU D'ÉTABLISSEMENT, STATUT

La principale convention appliquée dans votre entreprise est celle dont les dispositions s'appliquent au plus grand nombre de salariés.

Il peut s'agir d'une convention collective de branche, d'une convention d'entreprise ou d'établissement ou d'un statut.

1 - Indiquez votre situation au regard de la convention suivante :

Le numéro indiqué est l'identifiant de convention collective (code IDCC) disponible sur <https://travail-emploi.gouv.fr/idcc>

- Vous appliquez de façon principale cette convention ou statut
- Vous n'appliquez pas de convention ni de statut
- Vous appliquez de façon principale une autre convention ou statut

2 - Si ce n'est pas celle qui figure ci-dessus, quelle convention collective, convention d'entreprise ou d'établissement ou statut appliquez-vous de façon principale ?

Identifiant de votre convention principale (code IDCC)

Libellé de votre convention principale

IV - SUIVI DES RÉMUNÉRATIONS DES POSTES DE TRAVAIL LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE VOS SALARIÉS

1 - Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant pour chaque poste de travail retenu le salaire mensuel de base brut et l'horaire mensuel de base du salarié suivi.

POUR CHAQUE POSTE DE TRAVAIL RETENU, VOUS SUIVREZ LE MÊME SALARIÉ D'UN TRIMESTRE À L'AUTRE. NE FAITES PAS DE MOYENNE NI DE CUMUL.

Au cas où un poste de travail retenu deviendrait vacant ou en cas de changement de coefficient d'un salarié suivi, il convient d'en choisir un autre de même coefficient à l'aide de la grille de classification associée à votre convention collective. Cette grille figure au dos du questionnaire. Elle est également disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/ficheacemo>. Si elle ne correspond pas à votre activité, envoyez un message en indiquant quelle est votre convention collective à dares.dt-salaires@travail.gouv.fr.

Catégorie socio-professionnelle (nomenclature PCS)	NIVEAU	Libellé du poste de travail occupé le plus représentatif	Coeff. ou niveau hiérarch. associé	Salaire mensuel de base brut (hors primes et heures supplémentaires) du salarié suivi en décembre		Horaire mensuel de base (arrondi en heures) du salarié suivi en décembre	
				C		D	
		A	B				
Ouvriers	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Employés	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Professions intermédiaires	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cadres	1			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	3			<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Colonne A (si elle n'est pas pré-remplie) : Pour chacun des douze niveaux de qualification définis dans la grille de classification associée à votre convention collective, choisissez LE poste de travail qui vous paraît le plus représentatif, par exemple celui dont l'effectif est le plus important dans le niveau concerné. Veuillez prendre un poste réellement occupé par un salarié que vous suivrez d'un trimestre à l'autre. Désignez le poste par un libellé précis (par exemple « ouvrier de nettoyage niveau OS2 »), que nous pré-remplirons dans votre questionnaire des prochains trimestres.

Colonne B (si elle n'est pas pré-remplie) : Veuillez indiquer pour chaque poste de travail retenu le coefficient ou niveau hiérarchique associé (s'il existe).

Colonne C : Veuillez indiquer pour chaque poste de travail retenu le salaire mensuel de base brut (hors primes – sauf les primes ou indemnités complémentaires liées à la RTT, hors avantages en nature, hors heures supplémentaires) du salarié suivi.

Colonne D : Veuillez indiquer pour chaque poste de travail retenu l'horaire mensuel de base (arrondi en heures) du salarié suivi. Si le salarié est au forfait jours, indiquez conventionnellement 152 heures par mois.

V - HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Dans cette partie, si un nombre d'heures ou un effectif est nul, indiquez 0 dans la case correspondante.

Pour les salariés à temps complet

- 1 - Nombre total d'heures supplémentaires sur l'ensemble du 4^e trimestre 2020
- 2 - Effectif de salariés concernés par les heures supplémentaires au 4^e trimestre 2020
- Nombre de salariés ayant effectué au moins une heure supplémentaire au cours du trimestre : un salarié n'est compté qu'une fois.*

Pour les salariés à temps partiel

- 3 - Nombre total d'heures complémentaires sur l'ensemble du 4^e trimestre 2020

VI - EFFETS DE LA REVALORISATION DU SMIC AU 1^{ER} JANVIER 2021

Le montant du Smic brut horaire (salaire minimum interprofessionnel de croissance) a été fixé à € **au 1^{er} janvier 2021.**
Les bénéficiaires directs de cette revalorisation sont les salariés dont le salaire horaire était inférieur à ce montant avant le 31 décembre 2020.

- 1 - Indiquez le nombre d'apprentis employés dans votre au 31/12/2020
S'il n'y a aucun apprenti parmi vos salariés, indiquez 0.
- 2 - Parmi votre effectif total hors apprentis au 31/12/2020, certains salariés ont-ils bénéficié directement de la revalorisation du Smic au 01/01/2021 ? Oui Non
(si Non, passez au VII)
Y compris contrats de professionnalisation, contrats uniques d'insertion et autres emplois aidés.
Hors apprentis, intérimaires, extras et stagiaires.
- 3 - Si Oui, indiquez l'effectif de salariés (hors apprentis) directement concernés par la revalorisation du Smic au 01/01/2021
- 4 - Parmi l'effectif de salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic, distinguez :
- le nombre de bénéficiaires à temps complet
 - le nombre de bénéficiaires à temps partiel
- 5 - Parmi l'effectif de salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic, distinguez :
- le nombre de femmes bénéficiaires
 - le nombre d'hommes bénéficiaires

VII - EMPLOIS POUR LESQUELS VOUS FAITES DES DÉMARCHES DE RECHERCHE D'UN CANDIDAT

- 1 - Avez-vous des emplois pour lesquels vous entreprenez des démarches actives de **recherche d'un candidat**, à l'extérieur de votre ? Oui Non
Il s'agit de postes nouvellement créés, inoccupés ou encore occupés et sur le point de se libérer, pour lesquels vous entreprenez des démarches actives de recherche de candidats adéquats, immédiatement et/ou dans les 3 prochains mois à l'extérieur de votre Ces postes peuvent être des CDI ou des CDD, des emplois saisonniers, même de courte durée (de moins d'un mois). *(si Non, passez au VIII)*
- 2 - Si Oui, indiquez le nombre total de ces emplois
- 3 - Si Oui, précisez le détail de ces emplois :
- emplois nouvellement créés
 - emplois inoccupés
 - emplois encore occupés et sur le point de se libérer

VIII - TEMPS CONSACRÉ À CE QUESTIONNAIRE

- 1 - Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ? heures minutes

Merci de votre coopération.